

COMMUNE :  
COLAYRAC SAINT CIRQ

**Décision de non opposition à une  
Déclaration préalable - Constructions,  
travaux, installations et aménagements non  
soumis à permis**  
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé le 12 Décembre 2023 et complété le 19 Décembre 2023	N° DP 047069 23 A0076
Par : Monsieur JEAN MICHEL KELLER Demeurant à : 4 allée de Palet 47450 Colayrac-Saint-Cirq Pour : INSTALLATION DE 8 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES Sur un terrain sis à : 4 allée de Palet Cadastré : OA1045	

**Le Maire :**

Vu la demande de DP 047069 23 A0076 susvisée ;  
Vu le Code de l'Urbanisme ;  
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en date du 22/06/2017, révisé le 30/09/2021 ;  
Vu les dispositions du règlement de la zone UC du PLUi susvisé ;  
Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels majeurs concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux approuvé par arrêté préfectoral du 22/01/2018 ;  
Vu le Plan de Prévention des Risques de l'Agenais approuvé par arrêté préfectoral en date du 19/04/2000, modifié le 18/04/2002 ;  
Vu la cartographie de l'aléa mouvement de terrain d'avril 2013, notamment les dispositions du secteur situé en risque moyen de glissements superficiels de terrains ;  
Vu la contrainte de vestiges archéologiques ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à COLAYRAC SAINT CIRQ

Le 03/01/2024

Le Maire

Pascal DE SERMET

L'affichage en Mairie de l'avis de dépôt prévu à l'article R.423-6 du code de l'urbanisme a eu lieu le 12/12/2023.

\*\*\* Le pétitionnaire devra déposer une DT DICT cerfa n°14434\*02 via le site <http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr>, afin d'apprécier l'impact de la construction sur d'éventuels réseaux et canalisations présents sur la parcelle (ligne moyenne tension, canalisation, ...).